



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 3 OCTOBRE 2017

PREMIÈRE ÉTUDE SUR LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU RUGBY PROFESSIONNEL À L'ÉCHELLE NATIONALE

UNE ÉTUDE **Deloitte**.

Le rugby professionnel génère une contribution économique de plus d'un milliard d'euros et de près de 5 300 emplois pour les territoires français.

Cette 1^{ère} étude, commanditée par la LNR, démontre que le développement du rugby professionnel s'accompagne d'un fort développement économique pour les territoires, qui va bien au-delà de la dimension sportive et du lien social propre à ce sport. L'étude porte sur l'activité de la LNR, ainsi que des 30 clubs professionnels de TOP 14 et de PRO D2 durant une saison-type de championnat, y compris la phase de « poules » des compétitions européennes.

Principaux chiffres-clés du rugby professionnel :

- 2^e sport français en termes de poids économique dans les territoires ;
- **1, 03 Md €** de contribution économique ;
- **5 280** emplois soutenus (ETP annualisés) ;
- **4,3 millions** de spectateurs dans les stades ;
- **134 M €** de contribution fiscale et sociale ;
- Pour **1 €** de subvention publique reçu, le rugby professionnel génère **5 €** de fiscalité et de charges sociales.

Le rugby professionnel français s'est considérablement structuré au cours des dernières années, sur le plan sportif comme sur le plan économique. Reconnu mondialement pour l'attractivité de ses championnats (TOP 14 et PRO D2) et pour la passion qu'il génère, le rugby professionnel constitue également une filière économique structurée, puissante et fortement ancrée dans les territoires.

« Nous connaissons l'importance du rugby des clubs d'élite pour son rôle d'antichambre des joueurs de l'équipe de France et pour ses fortes synergies avec le rugby amateur. En revanche, nous n'avions jamais évalué l'impact du rugby professionnel dans l'économie française. C'est aujourd'hui chose faite, et les résultats confirment que les clubs professionnels sont des acteurs de tout premier plan dans leur territoires avec une triple mission : sportive, sociétale et économique » explique **Paul Goze, Président de la LNR**.

« Au-delà des effets positifs qu'apporte en général tout sport professionnel en termes de notoriété des territoires, de cohésion sociale ou encore d'accroissement de la pratique sportive, les résultats de l'étude mettent en exergue un nombre d'emplois soutenus significatif, supérieur à 5 000, non délocalisables, et un poids économique de plus d'1 Md € à l'échelle française. Le rugby professionnel confirme ainsi sa place de 2^e sport français en termes de poids économique dans les territoires » indique **Pierre Mescheriakoff, directeur de Deloitte Finance, qui a piloté l'étude**.

..!..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un poids économique direct significatif : 583 M €

L'impact du rugby professionnel sur l'économie des territoires est porté non seulement par les dépenses des clubs professionnels et de la Ligue (430 M €), mais également par l'attachement du public pour ce sport qui réunit pas moins de 4,3 millions de spectateurs par an dans les stades, avec un total de dépenses estimé à 153 M €, hors billetterie.

De nombreux impacts indirects et induits sur l'économie des territoires : 450 M €

Du fait de l'ancrage des clubs professionnels dans leur écosystème local, les régions profitent pleinement de la filière du rugby professionnel. Cette étude révèle ainsi que ce ne sont pas moins de 450 M € d'impacts économiques indirects ou induits qui sont générés par l'organisation des championnats de TOP 14, de PRO D2 et des matches de « poules » des compétitions européennes.

Une contribution fiscale et sociale importante : 134 M €

Les contributions sociales correspondant aux charges patronales versées par les clubs et intégrées dans leurs charges d'exploitation s'élèvent à 77 M €. A cela s'ajoute la fiscalité additionnelle estimée à 57 M € et attribuable aux activités des clubs. Elle est calculée en additionnant la TVA, les impôts et taxes des clubs, la taxe de séjour, et la taxe Buffet (contribution de 5% sur la commercialisation des droits d'exploitation audiovisuels des compétitions sportives).¹

La contribution fiscale peut être lue au regard des subventions accordées par les collectivités locales aux clubs du TOP 14 et de PRO D2 (27 M € cumulés en 2015/2016 : subventions d'exploitation, sponsoring et achats de places). Ainsi, pour 1 € de financement par les collectivités locales, le rugby professionnel génère 5 € de contribution sociale et fiscale.

Enfin, l'étude prend en compte l'impact significatif du sport professionnel sur l'activité des paris sportifs. Ces derniers représentent, en 2016, 10 % du chiffre d'affaires des jeux d'argent en France. Le chiffre d'affaire des opérateurs de paris lié au rugby professionnelle s'élève à 54 M €. Les prélèvements obligatoires et TVA liés aux paris en ligne sur le rugby professionnel (dans le périmètre LNR) sont estimés à 4,7 M €.

Une démarche d'évaluation intensifiée les prochaines années

Cette démarche de mesure de l'impact sociétal du rugby professionnel est partie intégrante de la stratégie de responsabilité sociale (RSE) de la LNR. Dès cette année, la LNR proposera aux clubs de réaliser leur propre mesure sur la base d'une méthode commune inspirée de ce premier travail. L'objectif est en effet de préciser la mesure d'impact, à l'échelle du pays, mais aussi sur chacun des territoires concernés.

***Méthodologie :** Les démarches d'évaluation retenues par Deloitte sont fondées sur des méthodologies éprouvées en France comme à l'international, et sur des modélisations s'appuyant sur des matrices conçues par l'INSEE. Nous nous efforçons d'adopter des approches prudentielles et de fiabiliser les processus de collecte des données utilisées pour nos évaluations. Les chiffres, principalement issus de la saison 2015/2016 et des informations communiquées par les clubs, n'intègrent pas les investissements dans les stades. Le poids économique indirect et induit est calculé à partir du TES (Tableau Entrées-Sorties) publié par l'INSEE (2014), selon la méthode input-output dite « de Leontief ».*

¹ – Hors impôt sur le revenu acquitté par les salariés (dont les joueurs).